



CONFERENCE DE PRESSE

du mardi 12 septembre 2006

Projet de loi relatif à la prévention de la délinquance

Jean-Claude PEYRONNET
Sénateur de la Haute-Vienne

Jean-Pierre BLAZY
Député du Val d'Oise

Delphine BATHO
Secrétaire nationale du Parti socialiste
chargée de la Sécurité

NOTE DE SYNTHÈSE

Sommaire

- Bilan de la droite p.2
- Présentation du projet de loi p.3
- Propositions des parlementaires socialistes p.5

PROJET DE LOI PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le ministre de l'Intérieur soumet au Sénat en première lecture son projet de loi sur la prévention de la délinquance. Promis à maintes reprises depuis 2002, ce projet de loi est finalement déposé plus de quatre ans après l'arrivée de la droite au pouvoir, et sans concertation préalable avec les organismes, institutions, professionnels et élus locaux concernés. A moins d'un an des élections nul ne peut penser que ce texte sera appliqué.

LE VRAI BILAN DE LA DROITE

Il s'agit avant tout d'un affichage **destiné à masquer l'échec de la politique de sécurité** conduite depuis 2002. Depuis quatre ans l'histoire a montré que les lois Sarkozy passent, mais que la violence reste. L'insécurité s'est accrue. La droite a mené une politique de sécurité inégalitaire, aggravée par la suppression de la police de proximité. Elle a aussi renoncé à traiter les causes de l'insécurité en abandonnant toute politique de prévention de la violence, à toute action pour faire face à la crise de l'autorité et des repères, alors même que sa politique a créé une insécurité sociale sans précédent.

Les violences « non-crapuleuses » contre les personnes ont augmenté de 27% entre mai 2002 et mai 2006, et les atteintes aux personnes ont progressé de 7% sur les douze derniers mois. L'autosatisfaction affichée par le ministre de l'intérieur tranche avec la réalité que les Français connaissent¹. D'autant que ces chiffres ne décrivent pas la réalité dans toute son ampleur : 2 victimes d'agression sur 3 ne portent pas plainte...Les enquêtes de victimisation montrent que la réalité de la délinquance quotidienne est considérablement minimisée.

Les violences scolaires s'intensifient : 82 007 faits graves ont été recensés dans les collèges et lycées publics en 2005-2006, 9 agressions de personnels de l'éducation nationale se produisent chaque jour et une étude des RG indique que les violences avec armes en milieu scolaire ont augmenté de 73,2% entre les années scolaires 2003-2004 et 2004-2005.

¹ Dans un rapport remis fin 2005 par les trois inspections générales relevant du ministère de l'intérieur, les chiffres de la délinquance ont été sous-estimés de 13% en 2004.

Les résultats de la droite ne sont pas plus probants concernant la **délinquance des mineurs**. Entre 2001 et 2004 la hausse du nombre de mineurs mis en cause a été de plus de 4% selon l'OND.

Les violences urbaines ont atteint un niveau sans précédent. 45 580 véhicules ont été incendiés en 2005, les incidents lors de la Saint-Sylvestre ont progressé de 30% en un an, les violences sur un dépositaire de l'autorité ont augmenté de 34% en quatre ans. Les émeutes de l'automne 2005, dans lesquelles la responsabilité du ministre de l'Intérieur est directement en cause, ont provoqué des dégâts considérables dans 80 départements de France métropolitaine. Au premier semestre 2006, on compte déjà 21 013 véhicules brûlés, 2 999 de biens publics incendiés. Un climat de tension latente s'est durablement installé dans certains quartiers abandonnés suite à la suppression de la police de proximité.

L'abandon de la prévention : Depuis quatre ans, la droite a méthodiquement démantelé les actions existantes : réduction des budgets des services publics, suppression de milliers d'emplois jeunes dans les quartiers et de milliers de postes de surveillants et d'aides éducateurs dans les écoles, moyens coupés aux associations. L'action de l'ensemble des acteurs de la prévention en a été profondément déstabilisée. Les promesses du gouvernement après les émeutes du mois de novembre 2005 ne sont pas davantage tenues. Le versement promis de 50% de la subvention annuelle des associations dès le premier semestre 2006 n'a pas été effectué. De nombreuses structures qui agissent dans le domaine de l'accompagnement des familles et du soutien à la fonction parentale voient actuellement la pérennité de leurs actions remise en cause.

C'est l'échec non reconnu de sa politique de sécurité qui justifie donc aux yeux de Nicolas Sarkozy une nouvelle loi qui sera la sixième² depuis le lancement de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure de 2002 dont nous attendons encore les effets annoncés... Des lois toutes répressives pour lesquelles le Gouvernement n'a pas jugé bon de publier la totalité des décrets nécessaires à leur application. Alors que nous disposons d'une législation touffue et en partie non encore appliquée, voici que Nicolas Sarkozy propose une nouvelle loi pour lutter contre la délinquance, sans autre évaluation des nouveaux dispositifs répressifs dont il dispose que l'autosatisfaction du Ministre.

² A savoir : loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, loi d'orientation et de programmation pour la justice (Perben I), loi pour la sécurité intérieure, loi d'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité (Perben II), loi relative au traitement de la récidive des infractions pénales.

LE PROJET DE LOI

Le contenu du projet de loi montre que la droite n'a tiré aucune leçon ni des violences urbaines de novembre, ni de la montée des violences contre les personnes et des violences scolaires. Une fois de plus les remèdes proposés par **ce texte de pur affichage** s'inscrivent dans la continuité d'une politique qui a échoué : moins d'Etat social, plus d'Etat pénal.

Dans son contenu, le texte proposé, dont l'objectif affiché est de prévenir la délinquance, n'est en fait **qu'un texte répressif supplémentaire**. Nicolas Sarkozy ne semble pas croire à la prévention qu'il réduit pour l'essentiel à la prévention de la récidive. La prévention de la délinquance fait en réalité l'objet de 8 articles sur les 51 que comporte le texte. Il est plus soucieux de contrôler la société que de la soigner (les fichiers des hospitalisations d'office et des absences scolaires s'ajoutant à tous ceux qui existent déjà).

Il s'agit d'un **texte fourre-tout** qui aborde dans le désordre, les pouvoirs des maires, la santé mentale, les questions de toxicomanie, la justice des mineurs, les problèmes scolaires, la procédure pénale... sans se soucier des textes actuellement en discussion, tel que celui concernant la protection de l'enfance. Au final c'est la **confusion** qui l'emporte, et jusqu'au niveau local entre maire et président du Conseil Général. Est-ce vraiment au ministre de l'intérieur de prendre la responsabilité de faire des propositions sur des sujets qui ne le concernent pas ? La question de la santé mentale et celle des pratiques addictives constituent des sujets de santé publique qu'il convient de traiter en tant que telles dans le cadre d'une grande loi de santé publique et de prévention.

S'agissant des **pouvoirs des maires** : le projet de loi propose que l'Etat se décharge de ses nombreuses responsabilités sur le maire, en matière de sécurité comme en matière de santé. Comment les maires pourront-ils réussir là où l'Etat est défaillant alors qu'ils ne bénéficieront d'**aucun** moyen supplémentaire de l'aveu même du ministre ? L'Etat ne respecte déjà pas ses promesses budgétaires ; les effectifs de policiers, de gendarmes, de magistrats, d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse mais aussi les médecins scolaires et les professeurs ne sont pas au rendez-vous. Lorsque Nicolas Sarkozy demande au maire de se substituer à l'Etat, il aggrave sciemment les inégalités territoriales puisqu'il propose un nouveau transfert de charges sans compensation qui entraînera donc la hausse des impôts locaux. Dans les zones les plus sensibles, la situation sera d'autant plus dramatique que les besoins sont plus grands et les communes plus pauvres. Le maire ne saurait être un shérif pas plus que le délégué du procureur ou du Préfet, la **séparation des pouvoirs** s'y oppose. Avec ces nouvelles dispositions le maire pourrait perdre le rôle

d'interlocuteur privilégié, sa neutralité et la fonction de médiateur qu'il est souvent amené à remplir. Pire, il sera tenu pour juridiquement et politiquement responsable d'évènements qu'il n'avait pas la capacité réelle d'éviter.

En matière de **délinquance des mineurs**, la droite propose une quatrième réforme de l'ordonnance de 1945 depuis 2002 ! Il s'agit de nouveau d'aligner toujours plus le droit applicable aux mineurs sur celui des majeurs dans une logique d'enfermement au détriment des mesures éducatives et de sanctions à même d'éviter la récidive. Ce n'est qu'une fuite en avant qui bat en brèche l'essence de l'ordonnance de 1945, qui doit certes rester un texte répressif mais impliquant les principes de spécialisation, de personnalisation de la peine ainsi que la primauté de l'éducatif. Nicolas Sarkozy sans le dire jusqu'au bout entend avancer un peu plus vers la fin de la justice des mineurs.

Quant à la mise en œuvre du **secret partagé** dont le maire serait le destinataire via un professionnel coordonnateur désigné par lui-même, le leurre est double. Les professionnels de santé et les travailleurs sociaux travaillent ensemble en confiance sur le fondement d'une déontologie simple : les informations échangées sous le sceau du secret commun ne peuvent servir que l'intérêt du sujet et ne peuvent être divulguées. En même temps, il ne peut être question de se défier du maire. Celui-ci est déjà destinataire de nombreuses informations individuelles et confidentielles et il dispose sur ce plan d'une véritable légitimité. Pour autant il ne s'agit pas de faire du maire un super travailleur social, mais de favoriser l'articulation entre les différentes compétences professionnelles pour trouver des réponses ciblées dans l'esprit des cellules de veille éducative créées par la gauche en 2001.

PROPOSITIONS DES PARLEMENTAIRES SOCIALISTES POUR UNE SOLUTION DEMOCRATIQUE AFIN DE PREVENIR LA DELINQUANCE ET LA VIOLENCE

Le projet socialiste propose les grands principes d'une politique de sécurité durable pour tous et partout, qui entend agir avec fermeté contre la délinquance et contre ses causes et qui n'oppose pas prévention et répression. L'efficacité de la lutte contre la violence appelle en effet une démarche globale fondée sur la précocité de la prévention et de la sanction.

1. Les parlementaires socialistes proposent une approche globale d'une politique de prévention, mise en œuvre dans une perspective longue, à l'opposé des « coups » médiatiques et des opérations coups de poing. Elle présente plusieurs volets et plusieurs objectifs :

- **La prévention des violences juvéniles doit être** envisagée plus en amont et de façon continue. Il ne s'agit en aucun cas de prévoir le dépistage de troubles du comportement chez les jeunes enfants dans une logique déterministe, mais de prévenir le risque de rupture éducative par rapport à l'environnement familial, scolaire et social : apprentissage de la citoyenneté et de la morale civique en particulier à l'école mais aussi en dehors, prévention de la violence en milieu scolaire, aide aux adultes dans leurs fonctions d'autorité et d'éducation à l'égard des jeunes, développement des cellules de veille éducative, prévention de la santé et des conduites à risque, ...
- **La prévention des incivilités qui ne sont pas de nature pénale** afin de redonner tout son sens à la notion de civilité par la promotion d'une solidarité et d'une sûreté de voisinage.
- **La prévention doit également être de nature dissuasive** pour se concentrer sur les situations de risque de passage à l'acte : développement encadré de la prévention situationnelle. Une nouvelle police de proximité (police et gendarmerie) ainsi que l'éducation spécialisée et les nouveaux métiers de la prévention seront les instruments principaux, mais non exclusifs, pour la mise en œuvre d'une intervention dissuasive, à développer en priorité dans les territoires les plus difficiles. Le rétablissement d'une relation républicaine et pacifiée entre jeunes - que nous ne confondons pas avec les délinquants - et police doit être une priorité.

- **La prévention des violences urbaines :** la nécessaire répression des violences urbaines doit être accompagnée d'une politique de la ville continue et renforcée.
- Bien évidemment, **la prévention de la récidive.**

A l'évidence, il faut également agir sur les causes profondes de la délinquance : lutte contre toutes les discriminations, contre la ghettoïsation territoriale et sociale, pour l'emploi et pour l'éducation, contre les communautarismes pour permettre le vivre ensemble.

2. Une nouvelle architecture institutionnelle : du niveau national à l'échelon local

- La politique de prévention de la délinquance est une politique interministérielle. Elle doit donc être rattachée au Premier ministre et non au ministre de l'Intérieur.
- Des territoires prioritaires et de véritables contrats locaux de sécurité et de prévention doivent être définis et élaborés. Leurs actions doivent régulièrement être évaluées.
- Au niveau local, le maire doit être un acteur majeur des politiques partenariales de sécurité et de prévention, mais dans le strict respect de la séparation des pouvoirs et des compétences, ce qui exclut toute incursion dans la chaîne pénale.

3. Des moyens pour mieux prévenir :

- Le droit commun doté des moyens de l'Etat (police, justice, éducation, santé) doit traduire un engagement national fort pour combattre la violence.
- Regroupement et surtout augmentation des crédits spécifiquement dédiés à la prévention de la délinquance, actuellement dispersés dans une dizaine de programmes, au sein d'un programme spécifique consacré à la prévention de la délinquance et soumis annuellement au parlement lors de la discussion budgétaire.
- Création d'un **fonds national de prévention de la délinquance** alimenté, par exemple, par une taxe sur la grande distribution, les compagnies d'assurance et les sociétés privées de sécurité pour financer les actions innovantes au niveau local dans le cadre de CLSPD rénovés.

4. Un plan gouvernemental pour la prévention précoce des violences juvéniles :

- Prévention des violences scolaires : renforcement de l'encadrement adulte dans les établissements, maîtres

d'internat, surveillants d'externat, assistants d'éducation, tutorat, construction d'internats scolaires.

- Généralisation de la veille éducative pour prendre en charge, dans la continuité et de façon personnalisée, les souffrances des enfants et des adolescents.
- Education à la gestion des conflits : développement de programmes d'éducation et de médiation par les pairs dans les écoles axés sur le respect de l'autre.

5. La coproduction entre les institutions doit organiser l'échange d'informations :

Les socialistes proposent de définir le secret missionnel des travailleurs sociaux dans le respect des compétences institutionnelles définies par la loi.

6. Les métiers de la prévention : prévention spécialisée et nouveaux métiers de la prévention.

- Refonder la prévention spécialisée, encourager les départements à augmenter le nombre actuellement insuffisant d'éducateurs, sans pour autant remettre en question le dispositif associatif, favoriser les partenariats entre communes et conseils généraux, entre police et travailleurs sociaux (mise en place effective de Travailleurs Sociaux en Commissariat, cofinancés par l'Etat et les Conseils Généraux).
- Définir les statuts des nouveaux métiers de la prévention (correspondants de nuit, médiateurs, ...)

7. Sauver la justice des mineurs : réintégrer les mineurs délinquants dans l'espace commun de la jeunesse est un devoir de la République.

- L'ordonnance dite « de 1945 » a été modifiée 35 fois depuis 1945. Les quatre réformes de ce texte engagées par la droite depuis 2002 ont échoué. Les socialistes sont opposés à toute rupture avec les principes fondamentaux du traitement différencié des mineurs par rapport aux majeurs. Toutefois l'ordonnance de 1945 n'est ni un totem ni un tabou (Rapport du Sénat « *En quête de respect* », 2001). Les socialistes ne sont pas opposés à une refonte du texte, à partir du moment où l'objectif est d'apporter des réponses efficaces et justes.
- Des Etats-Généraux de la Justice des mineurs : La droite, qui promettait « l'impunité zéro » en 2002 a, en réalité, par ses multiples réformes de l'ordonnance de 1945, aggravé les dysfonctionnements. Il faut aujourd'hui engager un grand débat national à partir de constats partagés entre tous les acteurs (élus, policiers, magistrats, éducateurs...) pour

aboutir à une refonte efficace de la justice des mineurs autour de trois objectifs :

- le respect du principe fondamental selon lequel un mineur ne peut être jugé comme un majeur,
 - la lisibilité de l'échelle de sanction permettant une réponse adaptée et proportionnée à tout acte de délinquance commis par un mineur,
 - le développement massif des alternatives à la prison, notamment par le développement de la réparation pénale, des centres d'éducation et des chantiers d'apprentissage et d'insertion pour éviter la récidive.
- La misère actuelle de la justice des mineurs est un obstacle majeur à son efficacité et sa réactivité ; il faut des ressources humaines en juges, greffiers et éducateurs de la PJJ (plan d'urgence pour la justice des mineurs dans le cadre de la priorité budgétaire donnée à la réforme de la justice).

8. Elargir les missions de l'Observatoire national de la délinquance (OND) et garantir son indépendance :

Une des ses nouvelles missions sera de favoriser le débat public et la réflexion nécessaires sur une réalité complexe de notre société.